

# L'AMI DE LA RELIGION

## DE LA PATRIE.

### JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

12s-6d. par ANNEE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

par ANNEE. 12s-6d.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

QUEBEC, MERCREDI MATIN, 14 NOVEMBRE, 1849.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

EN VENTE.

## LE CALENDRIER ECCLESIASTIQUE DE QUEBEC, POUR 1850, IMPRIME CI-DEVANT PAR M. NEILSON.

LE SOUSSIGNÉ informe MM. les Curés et les Marchands des campagnes des Diocèses de Québec et de Montréal, qu'il a seul le privilège d'imprimer le *Calendrier Ecclesiastique de Québec*, ci-devant imprimé par M. Neilson. En conséquence les marchands qui désireront se procurer ce Calendrier, voudront bien s'adresser directement au bureau de *L'Ami de la Religion et de la Patrie*, 14, Rue Ste. Famille, près du Séminaire de Québec.

Ce Calendrier imprimé sur caractères neufs, contiendra pour l'avantage de la classe commerciale :

- UN TABLEAU DES COURS DE JUSTICE.
- UNE TABLE D'INTERÊT, à 6 par cent.
- UNE TABLE D'ESCOMPTE, ainsi qu'un TABLEAU DES BANQUES, marquant les jours où elles escomptent.

On pourra se le procurer à Montréal, chez E. R. Fabre & Cie, 3, Rue St. Vincent. Prix à la douzaine, 2s.—Par 12 douzaines, (1 gros-sc.) 21s-6d.—Par copie, 6 sous. STANISLAS DRAPEAU, Québec, 29 octobre, 1849.

**A LOUER.**  
PLUSIEURS appartements dans le haut d'une maison à deux étages, située rue et faubourg St. Vallier.

**AUSSI.**  
Le bas de cette maison, ayant été occupé jusqu'à ces jours derniers comme magasin de grains. Cette maison est située dans le plus beau poste possible pour le commerce. S'adresser au bureau de ce journal. Québec, 19 sept. 1849.

**MARTIN RAY,**  
Au pied de l'escalier de la Bourse-ville, est nommé AGENT des EAUX de PLANTAGENET. C'est le seul dépôt dans Québec. Québec 28 sept. 1849.

**Ghs. Baillargé.**  
PRATIQUE et enseignement l'Architecture, l'Arpentage, et le Génie Civil. Rue St. François, No. 12. Québec, 4 Juillet 1849.

**G. TALBOT.**  
Avocat. Établi son bureau au No. 63 Rue St. Louis, Haute-Ville de Québec. 5e porte de la Cour. Québec, 1er mai, 1849.

**Mr. GIROUX,**  
APOIHLCHRE,  
à transporté son Établissement 2, RUE LA PATRIQUE vis-à-vis le Magasin de M. Boisseau, Frères du Marché de la Haute-Ville, QUÉBEC.

**EDUCATION.**  
**LES SŒURS DE LA CONGREGATION DE L'ÉTABLISSEMENT DE ST. ROCH DE QUÉBEC,**  
SONT heureuses de pouvoir annoncer au public que le prix de la pension des élèves a été réduit à 213 1/2s. par année, payable d'avance par trimestre. Demi-pension 150s. Piano 150s. Le cours d'instruction embrasse les langues Française et Anglaise, la Grammaire, l'Écriture, l'Arithmétique, la Géographie et l'usage des Globes, l'Histoire ancienne et moderne, la Rhétorique, la Botanique, la Musique vocale et instrumentale, le Dessin, la Peinture, la Couture et la Broderie. Les vacances commencent vers le 15 Août et finissent à la mi-Septembre; elles sont précédées d'un examen général et de la distribution des prix. Les parents qui désirent que l'établissement fournisse à leurs enfants les livres ou les articles nécessaires à la Broderie et au Dessin doivent remettre d'avance entre les mains de la Directrice des fonds à cet effet. Le Blanchissage et les lits sont à la charge des parents. St. Roch, 12 Octobre, 1849.

**Nouvel Etablissement.**  
LE SOUSSIGNÉ à l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert un établissement comme IMPRIMEUR Libraire et Papetier. RUE BUADE, Haute-Ville, QUÉBEC.

Il vient de recevoir par le CANADA de Glasgow, un assortiment considérable consistant en PAPIER de toutes qualités et descriptions, Plumes d'acier, de Gilletts et Perry, en cartes et en boîtes, Plumes de Gênes et d'Oie, Enveloppes, Cires à cacheter, Encres, Encriers, Papiers portatifs, Porte-feuille, Papier à musique, Carton, Dessin de Londres, Cartes, Plumes d'Or, etc., et autres articles de goût et d'utilité trop nombreux à détailler dont un catalogue sera publié dans le cours de la semaine.

Une grande variété de LIVRES d'ÉCOLES, Dictionnaires, Atlas, Cahiers. Le soussigné espère par sa longue expérience dans cette branche de commerce, acquise dans un des plus anciens établissements, et par une stricte attention aux affaires, mériter une part du patronage public. J. T. BROUSSEAU. Québec, 28 mai, 1849.

**PAPIER à DESSIN.**  
ES SOUSSIGNÉS ont reçu de Paris et offrent en vente un assortiment des meilleurs PAPIERS à DESSIN Français tels que :

- Grand Monde Mécanique,
- Grand Aigle, Pelure blanche,
- Do do Dioptrique,
- Colombier,
- Jésus,
- Grand Raisin Dioptrique,
- Grand Aigle velin,
- Do do vergé,
- Grand Raisin velin,
- Cartons Bristol de toutes grandeurs et qualités.

**J. & O. GREMAZIE.**  
Québec, 4 juin, 1849.

**Paniers Français en Oster.**  
CORDES DE VIOLON, etc.  
LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir U par le navire Océan, venu directement de Bordeaux à Québec, une grande variété de Paniers, Corbeilles, Gibecières, Paniers pour la pêche, &c., &c. J. & O. GREMAZIE. Québec, 4 juin, 1849.

**H. S. BALKIN,**  
MARCHAND DE BOIS,  
No. 48, RUE ST. PIERRE, BASSE-VILLE. Québec, 6 juin 1849.

**VIEILLES GAZETTES.**  
VIEILLES Gazettes à vendre, à ce bureau. Prix 8 sous la livre.

### JOURNAL LITTÉRAIRE.

LE SIÈGE DE CANDIE, ou LES GALLÉRIES du Palais-de-Justice.

Suite. (\*) LES ÉQUIPÉES.

Il parut plaisant à un mousquetaire qui avait énuméré avec complaisance les jolies femmes de la cour qui assistaient au sermon du père Bourdaloue, de proposer une galante croisade contre les pieuses auditrices du jésuite.

Cette folie fut accueillie, on le pense bien, avec une grande faveur par les mousquetaires et par les espions du Parquet et tous ensemble, excités par les libations de la soirée, se rendirent en hâte sur la place de l'église, dont la cloche historique annonçait alors la fin du sermon.

Ces jeunes gens, exaltés par le vin, par le plaisir, par une émulation coupable, se rangèrent en cercle devant le portail. Chaque dame qui sortait de l'église était obligée de se laisser embrasser par un mousquetaire ou par un clerc pour obtenir le droit de regagner sa voiture, sa chaise à porteur ou sa brunoïte. Ce singulier péage était exigé avec des formes respectueuses et une courtoisie toute chevaleresque; mais enfin c'était une insulte que l'honneur et surtout le lieu rendaient encore plus criminelle. Quelques-unes de ces dames de haut parage, les plus vieilles et les plus laides sans doute, car les jeunes et les jolies femmes sont ordinairement pénétrées d'indulgence, se révoltèrent et se révoltèrent contre une pareille énormité; des œuyers et des laquais firent mine de vouloir venir en aide à leurs maîtresses; mais les mousquetaires mirent flamberge au vent, et force fut aux modernes Lucrèces de courber le front devant ces nouveaux Tarquins.

L'expédition terminée, les mousquetaires et les clercs retournèrent au jeu de paume de l'hôtel Sourdis, pour finir aussi glorieusement la nuit qu'ils l'avaient commencée. Tous comptaient sur l'impunité, ou tout au moins sur l'obscurité.

Mais il n'en fut pas ainsi. L'illustre Nicolas de la Reynie, premier lieutenant-général de police de la ville de Paris, possédait à lui tout seul les cent yeux d'Argus et les cent bras de Briarée; il apprit bientôt l'attentat commis aux portes de Saint-Germain-l'Auxerrois, par les mousquetaires du roi, de complicité avec les clercs du procureur-général, et l'austère magistrat eut devoir en informer le roi le même soir.

Louis XIV résidait alors aux Tuileries, et faisait médianoche quand le lieutenant de police fit demander à Sa majesté un moment d'audience. Cette audience fut immédiatement accordée, et M. de la Reynie raconta au roi ce qui venait de se passer presque au seuil de son palais.

—Il faut aviser à cela, le cas est grave, monsieur le lieutenant de police, dit Louis XIV, je me charge de punir mes mousquetaires; chargez M. le procureur-général du parlement de châtier ses clercs; ceci dépasse les bornes de l'espionnerie.

LA MERCURIALE.  
Le lendemain, dès six heures du matin, (\*) Voyez l'Ami de la Religion, No. 126.

les clercs du parquet étaient à leur poste. Chacun le front blême, les yeux fatigués, la langue épaisse et le corps courbé sur sa petite table de bois noir, reprenait le mieux qu'il pouvait ce qu'on était convenu alors d'appeler et ce qu'on nomme encore aujourd'hui le *collier de misère*. Les espions semblaient être fort appliqués à leur besogne, et n'échangeaient entre eux que de courtes phrases encore empreintes des souvenirs et des folies de la veille; cependant il était aisé de s'apercevoir que des reproches amers, que des pressentiments fâcheux, traversaient incessamment ces jeunes têtes, et rendaient leur gaieté factice comme leur application et leur travail. En effet, tous devaient être dans l'attente et dans l'anxiété, car M. le procureur-général, contrairement à ses habitudes matinales, n'avait point encore paru au parquet, et cette infraction à son système de vigilance ne présageait rien de bon à MM. les espions. L'absence du chef suprême du parquet était donc une espèce d'épée de Damoclès suspendue sur tous et sur chacun en particulier, et les héros de la Saint-Hilaire, les vainqueurs des mousquetaires du roi étaient plus penauds et plus humbles, pour le quart-d'heure, que les écoliers de Montaignu (1).

Le procureur-général du parlement de Paris était alors Achille de Harlay. Ce magistrat était un homme d'une austérité de mœurs remarquable; le sang d'un vieux Romain, ou plutôt le sang d'Achille de Harlay et Christophe de Thou, ces deux grandes et magnifiques personifications de la justice au 16e siècle, son aïeul paternel et son aïeul maternel, coulait dans ses veines, et leurs vertus se reproduisaient dans chacune de ses occupations. La physionomie du procureur-général était grave, mais pourtant d'une gravité qui n'excluait pas la bienveillance et l'aménité dans le commerce ordinaire de la vie. Mais quand le chef du parquet était appelé par la nature même de ses fonctions à soutenir les intérêts du trône ou à venger la société outragée, la mansuétude de cette figure disparaissait en quelque sorte au souffle ardent de sa parole; ses yeux flamboyaient, et son front, prématurément plissé par l'étude et la méditation, semblait recéler les tables de la loi avec les foudres du Sinaï.

Neuf heures sonnaient à l'horloge de la salle des Pas-Perdus, quand le procureur-général entra dans son parquet. A sa vue un tremblement involontaire secoua les membres de ces jeunes hommes, qui, la veille, bravaient la mort sous mille formes dans une partie de plaisir!

C'est que la vertu et le devoir, pour le vice et la licence, sont plus effroyables que les périls et la mort même pour ceux qui se portent bien. Le procureur-général était revêtu, comme toujours, de sa simarre et de son épitoge; il tenait, comme toujours encore, un rouleau de papier à la main. Sa démarche était lente, mais ses traits respiraient une impatience et une indignation qui trahissaient la politique de son maintien.

Cette glaciale entrée, cette muette et majestueuse colère, n'échappèrent point aux jeunes clercs.

—Tout est connu, se dirent-ils tout bas les uns aux autres, l'orage va éclater.

(1) Les écoliers du collège de Montaignu étaient les plus mal rentés des collèges de Paris; chaque boursier, dans ce pauvre collège, n'avait que trois sous par jour pour vivre, et, sur cette faible somme, il était encore obligé de se procurer des livres. La plupart de ces malheureux mendiaient pour subvenir à leurs besoins, et leur indigence était presque passée en proverbe.

Achille de Harlay fit signe aux deux huissiers qui le précédaient de se retirer, traversa lentement la longue pièce où les clercs travaillaient dans les embrassures de fenêtres, et à droite à gauche; et montant sur la petite estrade qui conduisait à son cabinet particulier, jeta un long regard sur ces dix-huit jeunes gens qui écrivirent silencieusement à ses pieds.

Après une contemplation de quelques minutes, qui parurent un siècle aux coupables garçons, le procureur-général dit de sa voix la plus stridente et la plus accentuée :

—Vous avez tous oublié hier, messieurs, ce que vous étiez appelés un jour à soutenir, à défendre ou à venger, les intérêts du roi, de la religion et de la patrie; vous avez oublié que vous seriez les uns et les autres, sur les fleurs de lis ou sur le banc non moins respectables du barreau, les députés discrets et fidèles de l'honneur, de la fortune, du repos, de la sécurité de vos concitoyens.

Vous avez oublié bien plus encore... vous avez oublié que vous étiez chrétiens, et érédant la folie la plus extrême à l'impunité la plus condamnable, vous avez fait descendre vos divertissements jusqu'au sacrilège!!! Sans égard pour les fonctions plus graves encore que vous devez exercer plus tard, pour le caractère dont la plupart d'entre vous seront revêtus un jour, vous n'avez pas rougi de rivaliser d'extravagance et d'énormités avec de jeunes gens hommes dont le principal mérite consistait à troubler la ville par leur turbulence et leur audace. En vous associant à leurs déplorables plaisirs, comprenez-vous, messieurs, que vous avez commis plus que des espionneries, que vous avez commis des crimes? Si pourtant le vice peut avoir une excuse, le bénéfice de l'indulgence est acquis aux mousquetaires du roi.

En effet, ces jeunes gens rachètent sur les champs de bataille, au prix de leur sang, les torts souvent, hélas! trop nombreux qu'ils ont envers la société; mais vous, messieurs, quelle sera la rançon que vous pourrez lui offrir? Vos devanciers portaient aussi le sobriquet frivole auquel vous semblez attacher tant de prix, mais du moins les espions, puisqu'il faut les appeler par leur nom, ne profitaient pas des fêtes consacrées par la piété et la fidélité du parlement de Paris, pour souler au pied, à la suite d'infâmes orgies, tout ce qui fait la force, la splendeur et la gloire des peuples civilisés, à savoir la religion, les bonnes mœurs, la bienséance et la politesse.

M. le lieutenant-général de police, par respect pour le parlement, a bien voulu renoncer aux poursuites qu'il était en droit et en mesure de diriger contre vous. Mais la mansuétude de ce magistrat n'a pu désarmer notre légitime rigueur ni arrêter le cours de notre justice privée. En conséquence, messieurs les clercs du Parquet, moi, Achille de Harlay, procureur-général, après avoir pris au préalable l'avis de monseigneur le premier président du parlement... je vous chasse."

Ces trois derniers mots : *je vous chasse*, prononcés d'une voix éclatante par le procureur-général, produisirent une sensation impossible à décrire sur l'auditoire. Tous ces jeunes gens, atterrés et presque tremblants, se levèrent simultanément et quittèrent leurs tables sans articuler une excuse, sans invoquer un sentiment miséricordieux.

Il y avait encore de l'orgueil et de l'héroïsme de ce silence solennel; car tous ces jeunes gens n'étaient pas également favorisés des dons de la fortune, et pour plusieurs d'entre eux, l'expulsion du Par-